

CONTRAT D'OBJECTIFS
entre
lycée des Métiers des Services et de l'Artisanat Schweisguth à SELESTAT
représenté par Monsieur le proviseur
et
L'académie de Strasbourg
représentée par Madame le recteur de l'académie

Se référant :

- à l'article 36 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 et à ses textes d'application (décret n° 85-924 modifié),
- aux résultats de l'auto-évaluation par l'établissement.

Soucieuses d'une action pédagogique et éducative efficace et cohérente au bénéfice des élèves de l'établissement ; les deux parties s'accordent sur les trois objectifs prioritaires suivants. Ils sont valables pour la période 2013-2016. Des avenants pourront être rédigés.

OBJECTIF n° 1 :
Accompagner les élèves dans leur projet professionnel pour une insertion durable

Trop d'élèves quittent (volontairement) le lycée sans aucune solution. L'accompagnement par une meilleure prévention du décrochage devra être mis en place en lien avec le CIO, la MGI et les chambres consulaires. L'ambition de nos élèves est très faible notamment parmi les plus fragiles ; sachons repérer les talents. La réussite aux examens bien que satisfaisante peut être améliorée en terme de plus-value et de mentions.

Indicateurs retenus	Valeurs en début de contrat	Valeurs cibles en fin de contrat
Les décrocheurs (taux)	6.92 %	2.5%
Mesure de l'ambition scolaire : intention de poursuivre les études (nb/CAP et %/Bac Pro.)	11(CAP) - 64% (BP)	18 (CAP) - 75% (BP)
Poursuite des études (taux - 6 mois après l'obtention du diplôme)	16.6% (CAP) - 23.5% (BP)	25% (CAP) - 40%(BP)
Réussite aux examens et % de mentions (Bac.Pro)	86%(CAP) - 79%(BP)	95% (CAP) - 85%(BP)
Nb d'élèves inscrits ayant un Web Classeur (Bac Pro Commerce)	0	150

OBJECTIF n° 2 :
Ouvrir davantage le lycée à la culture, à l'Europe et aux partenaires économiques

La formalisation des partenariats est notre point faible (label des métiers). L'ouverture de deux sections européennes devrait permettre à de plus en plus d'élèves d'effectuer leur PFMP à l'étranger. Les projets culturels sont à développer pour l'ensemble des classes, notamment celles des CAP, en privilégiant l'offre sélestadienne.

Indicateurs retenus	Valeurs en début de contrat	Valeurs cibles en fin de contrat
Elèves effectuant leur PFMP à l'étranger (nb)	17	25
Certification Europro et Euregio (nb d'élèves)	6 - 2	15 - 8
Partenariats avec les milieux culturels, économiques et industriels (Nb de conventions signées)	1	15
Projets culturels (nb de classes concernées et nb de productions)	15 - 9	20 - 12

OBJECTIF n° 3 :
Accompagner les équipes pédagogiques vers des pratiques innovantes et expérimentales

La certification du B2I lycée n'est toujours pas mise en place. C'est une urgence et une nécessité pour nos élèves.

L'expérimentation du parrainage élèves de terminale COM et TCAP APR est à consolider et à développer à d'autres classes.

Evaluer autrement (par les compétences) pour qu'elle ne soit plus vécue par les élèves comme une sanction devrait leur permettre de retrouver une motivation pour la construction de leur parcours de formation.

Indicateurs retenus	Valeurs en début de contrat	Valeurs cibles en fin de contrat
Evaluation par compétences Nb de classes et nb de professeurs formés	0 - 0	3 - 15
Elèves ayant obtenus le B2I lycée	0	130
Formaliser et développer le parrainage entre élèves	8	50
Pilotage partagé (nb de groupes de pilotage - nb de lettre de mission aux enseignants)	8 - 5	9 - 15

L'établissement et l'académie mobiliseront toutes les ressources qui sont les leurs pour faciliter l'atteinte des objectifs.

Dans le cadre du dialogue de gestion et de performance, les deux parties s'accorderont sur les conditions de mise en œuvre du contrat et de son évaluation.

Présenté en assemblée générale le mercredi 03 avril 2013

Présenté au conseil d'administration le 09 avril 2013

Modifié suite au dialogue de gestion du 10 avril 2013

Présentation du nouveau projet au conseil d'administration du 27 juin 2013

En attente de validation par le recteur

Fait à Sélestat en trois exemplaires originaux, le 2013

Le proviseur,

Le recteur,

Christophe Steib

Armande Le Pellec Muller